



Flash cultures n°3 - Mardi 15 février 2022

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



Les résultats concernant les RSH des parcelles de blé sont tombés.

La moyenne des parcelles « 3 horizons » est de 56N sur le Finage et de 57N hors Finage. C'est 15 et 10 de plus que la moyenne historique donc un « bon cru » qui tombe à point nommé vu le prix de l'azote. Il n'y a plus de différence entre ces deux secteurs alors qu'auparavant, l'écart était d'au moins 10 unités. Est-ce que les parcelles du Finage reçoivent plus de matière organique qu'auparavant ou est-ce celles hors Finage qui en reçoivent de moins en moins, probablement les deux à la fois.

En moyenne, **le précédent colza est un peu plus élevé (10 à 15N) que les autres précédents (soja, céréales, maïs)** qui se tiennent dans un mouchoir de poche. C'est donc assez conforme aux années antérieures. **70 à 75 % de l'azote se situe dans les deux premiers horizons**, ce qui laisse entrevoir qu'avec une pluviométrie normale d'ici le stade épi 1 cm, l'essentiel de l'azote sera disponible pour la plante.

Dernier indice sur ces moyennes, **une parcelle sur deux a un RSH supérieur à 50N, il n'y a donc pas d'urgence pour réaliser le premier apport.**

Toutes ces moyennes indiquent une tendance mais ne sont d'aucune utilité pour celles et ceux qui veulent fertiliser au plus juste leurs parcelles de céréales. On le répète depuis déjà pas mal d'années, **il y a une telle disparité dans les résultats (même au sein d'une même exploitation) qu'il est inutile de chercher à les expliquer. Il est indispensable de les prendre en compte individuellement pour calculer la dose d'azote totale à apporter.** Le RSH pour un même précédent varie de 1 à 4 si on prend les extrêmes. Concrètement, si les parcelles les plus faibles se situent aux environs des 20N, les plus élevées se situeront aux alentours des 75 ou des 100N.

15% des parcelles ont un RSH inférieur à 35N/ha. En cas de précédent maïs grain et pour un objectif de rendement de 80q/ha, la dépense azotée sera de l'ordre de **350€/ha (235N) pour un prix d'1€50 l'unité.** Nous avons la chance, je dis bien la chance, que notre essai blé 2022 se situe dans la parcelle qui a le RSH le plus élevé (134N). On peut espérer dépenser moins de 200€/ha pour viser 85q/ha. Entre ces 2 extrêmes, il y a

une différence de dépense de 150€/ha. En général elle est comprise entre 50 et 100€/ha soit autant sinon plus que la protection phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur) d'un blé par exemple.

12% des parcelles ont un RSH sur 3 horizons supérieur à 80N. Cela représente l'équivalent de **120 à 200€/ha.** Il est temps de tordre le cou aux mauvaises idées, comme quoi de faibles RSH sont préférables en zone vulnérable. C'est l'objectif de rendement (moyenne olympique) qui est limitant, pas le RSH. Mieux vaut avoir une valeur de RSH de 80N plutôt que de 35N.

Finalement au vu de tous ces résultats et comme chaque année, le même regret : pourquoi les RSH ne sont-ils pas plus nombreux ? Avec 2 horizons c'est maxi 30' par parcelle et sans se casser le dos. Dans notre réseau, 75% des parcelles ont bénéficié d'un prélèvement sur 3 horizons, le reste 2. Merci à tous celles et ceux qui font encore des prélèvements sur 3 horizons, ils permettent de tirer profit au maximum des RSH, collectivement et individuellement.

Il dit que c'est inutile de faire des reliquats azotés, je peux lui mettre une grosse baffe ?



Oui, mais fait en sorte qu'il garde les pieds sur terre.

COLZA D'HIVER

*Stade :

Dans la plupart des parcelles, on trouve à la fois des pieds au stade C1 et au stade C2, mais les premiers sont encore majoritaires.

C1 = reprise de végétation

C2 = début de la montaison, entre-nœuds visibles

*Fertilisation azotée :

La plupart des parcelles de colza, si ce n'est la totalité, ont reçu un premier apport d'azote. Sur les 3 essais azote mis en place par la Chambre d'Agriculture du Jura, les micro-parcelles sans azote se distinguent de celles qui en ont reçu (40 à 80N) seulement dans l'essai de Balaiseaux. Ce dernier, situé en terre blanche, avait reçu 20m³ de digestat fin août mais aucun apport d'azote minéral depuis le semis.

*Fertilisation soufrée :

Rien de nouveau par rapport aux années précédentes. Le soufre doit être apporté au début de la montaison (C2) et au plus tard au stade D1 (boutons floraux encore cachés par les feuilles). Au minimum 75kg/ha de sulfate, soit 150kg/ha de Kiesérite, 200kg de Basamon... En cas d'apport d'engrais de ferme, et selon sa teneur en soufre, la fertilisation soufrée peut être mino-

rée. Selon les prévisions météo, cet apport de soufre pourrait avoir lieu fin de semaine ou semaine prochaine.

*Ravageurs :

Charançon de la tige du colza : aucune capture de charançon de la tige pour la semaine écoulée dans les 15 cuvettes installées en plaine du Jura.

Charançon de la tige du chou : 5 parcelles sur 15 avec de faibles captures de charançon de la tige du chou. Saint-Aubin AB (1), Balaiseaux (1), Vercia (1), Annoire (2), Authume (3).

On considère que le charançon de la tige du chou n'est pas nuisible pour le colza contrairement au charançon de la tige du colza (plus gros avec bout des pattes noires). Aucun traitement ne se justifie pour l'instant.

Larves de grosses altises : Le message de la semaine dernière reste inchangé. Voir encadré. Les températures de la semaine dernière n'ont pas été aussi chaudes que prévues. Il semble qu'elles seront de nouveau au rendez-vous en fin de semaine. C'est probablement la dernière opportunité pour ce type de traitement. Il semble peu probable de faire d'une pierre deux coups, larves altises et charançons de la tige du colza puisqu'il faut traiter ce dernier 8 à 10 jours après ses premières captures voire au pic du vol.

Tableau n°1 : Calcul de dose d'azote avec la réglette de Terres Inovia pour quelques parcelles du réseau de la Chambre d'Agriculture du Jura

Situation	Produit organique	Objectif de rendement (q/ha)	Légumineuses associées	Poids EH (g/m ²)	Poids SH (g/m ²)	Dose X (kg N/ha)
Saint Lothain	Fumier : 15T avant colza— tous les 4 ans	35	non	230	485	200
Les Hays	-	40	non	802	773	195
La Loye	-	35	non	800	1000	140
Annoire	Compost 3,5T/ha avant semis	40	npn	890	690	187
Annoire MB	-	40	non	1240	1250	150
Relans	-	40	non	1290	970	176
Vercia	Fumier bovins 20T avant semis - tous les 2 ans	40	non	730	710	167
Authume	-	40	non	1290	1260	158
Montbarrey	Fumier tous les 4-5 ans	40	non	1450	1250	159
Saint Aubin AB	Compost 4T fiente de volaille	40	oui	1485	1200	121
Balaiseaux	20m ³ digestat	40	non	1545	1180	163
Balaiseaux	20m ³ digestat +30N à l'automne (essai CA39)	40	non	1800	1600	136
Saint Aubin FB	-	40	oui	1670	1290	126
Vers-sous-Sellières La Ronce	-	40	non	1703	1020	167
Vers-sous-Sellières Recanoz	-	40	non	2903	1796	113

D'après les résultats des berlèses, une minorité de parcelles atteint le seuil de traitement. Si vous n'avez pas réalisé de berlèses sur votre ou vos parcelles, libre à vous de traiter ou non vis-à-vis des larves d'altises. Dans le cas où vous désirez traiter avec du Boravi WG, il faut le faire le plus rapidement possible pour avoir un maximum d'efficacité. **Les conditions météo de ce milieu de semaine (> à 7°C) sont particulièrement favorables aux conditions d'application du Boravi WG. Si vous avez déjà réalisé un traitement Boravi sur les larves (entrée hiver), une nouvelle intervention ne se justifie pas selon nos résultats sur des parcelles du réseau.**

Pour rappel , seuils d'intervention à partir de berlèses (source : Terres Inovia) :

- Si moins de 2 larves (L2+L3)/ped ne pas traiter sauf si poids frais < 10 g/pied de colza.
- Si 2 à 5 larves (L2+L3)/ped traiter si poids frais < 45 g/pied de colza et ne pas traiter si poids frais > 45 g par pied de colza.
- Si plus de 5 larves (L2+L3)/ped traiter sauf si poids frais > 80 g/pied de colza

BLÉ D'HIVER

***Stade :** Tallage

***Désherbage :**

En présence de graminées et sous réserve de pouvoir passer, intervenez dès que possible.

Le choix en matière d'anti-graminées est assez simple. D'un côté, les « sulfonylurées » appartenant au groupe HRAC 2 qui sont des inhibiteurs d'ALS. Pénétrant par les organes souterrains et surtout aériens, leur mode d'action se fait par systémie. Leurs conditions d'efficacité sont liées surtout à une bonne humidité du sol et un temps poussant sans fortes amplitudes thermiques, ni gelées matinales. Hygrométrie > à 70%, température optimale comprise entre 3 à 15°. L'utilisation d'adjuvants est très importante. Exemple de produits : Atlantis Pro, Levto WG, Archipel Duo, Othello, Abak, Octogon, Kalenka, Cossak Star...

De l'autre, les « foliaires » ou aussi appelés les « Fop » et les « Den ». Ils pénètrent exclusivement par les organes aériens. Ils appartiennent au groupe HRAC 1, et sont des inhibiteurs d'ACCCase. Les conditions d'efficacité sont surtout liées à une bonne hygrométrie (supérieure à 70%) et à un temps poussant. S'ils peuvent être utilisés dès 2-3°C mais avec une action plus lente, la température optimale est comprise entre 8 à 15°C. Comme pour les sulfonylurées, l'utilisation d'adjuvants est très importante. Exemple de produits : Axial Pratic, Axéo, Alkera, Traxos, Trombe, Agdis 100, Fenova Super...

Plus l'on suppose que le désherbage des graminées sera difficile (forte infestation, risque de résistance...), plus l'on cherchera à associer ces deux types de produits et surtout augmenter la ou les doses de produit(s) commercial. Si l'on est en situation de résistance vis-à-vis des foliaires, on peut associer des sulfonylurées aux substances actives différentes.

***Fertilisation azotée :**

Les « premiers » apports d'azote ont débuté la semaine dernière mais restent minoritaires. Ce qui n'est pas un souci au vu des résultats des reliquats azotés sortie hiver 2022.

Pour les parcelles disposant d'un reliquat azoté sortie hiver supérieur à 50-60N pour 3 horizons ou supérieur à 50N pour 2 horizons, vous pouvez différer le premier apport, voire le supprimer et commencer directement avec la dose du « deuxième » apport en anticipant le stade « épi 1 cm ». Cette technique montre parfois ses limites en cas de sécheresse prolongée après l'apport.

Elle est surtout exigeante en termes d'organisation puisqu'il faut généralement conduire différemment ses parcelles, ces dernières ayant rarement le même reliquat. Pour les parcelles dont le RSH est inférieur à 50N, vous pouvez réaliser le premier apport dès que les conditions s'y prêtent.

Concernant la dose à apporter en engrais solide (ammo ou urée peu importe), c'est 40 unités et pas plus. On peut baisser aussi le réglage du semoir à 30N pour des parcelles avec des RSH importants si l'on passe tôt.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose totale d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février le total des apports effectués est plafonné à 50N/ha. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, le total des apports effectués est plafonné à 80N/ha. Chaque apport suivant est plafonné à 120N/ha.

ORGE D'HIVER

***Stade :** Tallage

***Désherbage :**

Que ce soit du blé ou de l'orge d'hiver, le raisonnement ne diffère pas en ce qui concerne le désherbage. Le choix de produit est beaucoup plus limité et les efficacités sur vulpins sont médiocres. En présence de graminées en sortie d'hiver, priorité au désherbage et non au premier apport d'azote.

***Fertilisation azotée:**

Pour l'azote, on retient généralement une stratégie en deux apports car la dose totale est généralement plus faible que sur blé. Soit un premier apport de 40-50 unités courant février et le solde au stade « épi 1 cm ». Un troisième apport de 30-40 unités peut être envisagé au stade 1-2 nœuds en cas de dose totale > 140-150N. Attention cependant en cas de production d'orge brassicole, un risque de déclassement en cas de taux de protéines excessif n'est pas à exclure. Le pilotage (N-Tester) est possible sous réserve de réaliser une zone sur-fertilisée.

Pour les parcelles situées **en zone vulnérable**, la dose totale d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février le total des apports effectués est plafonné à 50N/ha. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, le total des apports effectués est plafonné à 80N/ha. Chaque apport suivant est plafonné à 120N/ha.